

**Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 Mars 2020

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

Présents : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER - M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER - Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL -

Absents excusés : Mme Christelle HUNEAU donne procuration à M. Daniel PERLATI - M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 16

N° 2020-006 – Fourniture de gaz naturel et services associés : constitution d'un groupement de commandes

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

La suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Par délibération en date du 15 mai 2018, le Conseil Municipal avait décidé l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de gaz coordonné par Metz Métropole et a approuvé les termes de la convention constitutive correspondante. Un premier marché subséquent a été conclu avec la société ENGIE de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2021.

Par courrier en date du 21 octobre 2019, l'agence Moselle Agence Technique nous a informé que le Département de la Moselle (coordonnateur) l'a mandatée pour la création d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel, ce groupement étant ouvert aux collectivités mosellanes qui souhaitent y adhérer.

Il est proposé au Conseil Municipal de se retirer du groupement de commandes avec Metz Métropole avant le lancement du nouveau marché subséquent et d'adhérer au groupement créé par le Département de la Moselle.

a) Retrait de la commune du groupement de commandes avec Metz Métropole

Conformément à l'article 6 de la convention de groupement de commandes coordonné par Metz Métropole, la commune souhaite se retirer du groupement permanent après l'expiration du marché en cours d'exécution, à savoir le 21 décembre 2021.

Accusé de réception en préfecture 057-215703430-20200303-DCM2020006-DE Date de télétransmission : 04/03/2020 Date de réception préfecture : 04/03/2020

b) Adhésion au groupement de commandes avec le Département de la Moselle

Dans le cadre du groupement de commandes créé par le Département de la Moselle, ce dernier assurera les missions de coordonnateur du groupement jusqu'à la signature des marchés.

Avec l'aide de Moselle Agence Technique, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage du groupement, le coordonnateur assure et organise l'ensemble des opérations nécessaires à la sélection des attributaires.

La Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle du Département.

Les missions du coordonnateur ne donnent pas lieu à indemnisation.

Les frais liés aux consultations lancées par le groupement de commandes seront pris en charge par le Département de la Moselle.

Chaque membre du groupement est chargé de l'exécution financière des prestations qui lui sont propres et donc du paiement des factures correspondantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le retrait de la commune d'Illange du groupement de commandes coordonné par Metz Métropole pour la fourniture de gaz naturel,
- AUTORISE l'adhésion de la Commune au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle pour la fourniture de gaz naturel,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexées à la présente décision,
- ACCEPTE que le Département de la Moselle soit coordonnateur du groupement,
- MANDATE le Département de la Moselle ou son mandataire pour demander l'ensemble des données de consommation de gaz des sites de la Communauté d'Agglomération et recevoir directement les informations,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à SIGNER les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte des membres du groupement et ce, sans distinction de procédure ou de montants,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à SUIVRE l'exécution du marché correspondant, avenants et reconductions, éventuels,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à SIGNER le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 4 mars 2020

Pour copie conforme,
Illange, le 4 mars 2020

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
057-215703430-20200303-DCM2020006-DE
Date de télétransmission : 04/03/2020
Date de réception préfecture : 04/03/2020

